



Site de formations en ligne de l'OPCO Santé 2022

Questions – Réponses

❖ Quelles sont les démarches à effectuer pour avoir accès aux formations en ligne de l'OPCO Santé ?

- ✓ Si vous êtes employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, vous êtes concerné par l'offre de formations en ligne. Vous avez reçu un mail de lancement le 27 janvier 2022, pour vous connecter au site <https://elearning-opco-sante.fr/>

Si vous ne l'avez pas reçu, adressez un mail en indiquant le nom de votre association, son N° de SIRET et les noms et prénoms des personnes qui gèrent la formation de vos salariés à plateforme.LMS@opco-sante.fr

- ✓ Si vous êtes salariés du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, vous devez vous rapprocher de votre employeur pour lui faire part de vos souhaits de formation. C'est votre employeur qui procédera à la création de votre compte et à votre inscription.
- ✓ Si vous êtes employeurs d'une autre Branche, pour le moment vous ne pouvez pas accéder à cette offre de formations.

❖ En tant qu'employeur, je souhaite inscrire un salarié à une formation. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre ?

- ✓ Vous devez dans un 1er temps créer le compte de vos salariés dans l'espace « gestion des utilisateurs » sur votre écran d'accueil. Chaque salarié doit posséder une adresse mail individuelle et professionnelle. Puis, dans l'espace de la formation souhaitée, inscrire vos salariés.

Vous avez la possibilité de suivre la progression de vos collaborateurs.

Vous pouvez télécharger 2 tutos qui vous guideront plus précisément dans ces démarches : <https://elearning-opco-sante.fr/mod/page/view.php?id=2797>



❖ **Comment sont financées les formations dispensées sur le site de formations en ligne de l'OPCO Santé ?**

- ✓ Le coût pédagogique est pris en charge par les fonds mutualisés de branche. L'OPCO Santé conventionne directement avec les organismes de formation.
- ✓ Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, faire prendre en charge les coûts salariaux sur votre CIFA.

❖ **Comment puis-je connaître la programmation des formations, les dates des classes virtuelles et leurs programmes détaillés ?**

- ✓ Vous pouvez télécharger la programmation 2022 sur le site de formations en ligne : <https://elearning-opco-sante.fr/mod/resource/view.php?id=2798>
- ✓ Vous consultez directement sur le site même non connecté les dates des classes virtuelles sur le cartouche de la formation souhaitée.
- ✓ Vous pouvez télécharger les programmes détaillés des formations en cliquant sur le cartouche de la formation souhaitée. Les formations sont classées par thématique : <https://elearning-opco-sante.fr/>

❖ **Pourriez-vous m'indiquer comment je peux changer le nom de la personne qui a le compte « employeur-RH » de mon association ?**

- ✓ Les données qui ont permis de créer les comptes sur le site de formations en ligne LMS sont issus des données des Webservices. Vous devez modifier vos données personnelles directement dans les Webservices.

❖ **Comment puis-je savoir si mon employeur m'a bien inscrit à la formation que je souhaite suivre ?**

- ✓ Dès que votre employeur vous a inscrit à une formation, vous recevez automatiquement un mail avec vos identifiants et mot de passe.

❖ **Je rencontre une difficulté au cours de ma formation, à qui puis-je m'adresser ?**

- ✓ Vous devez contacter la personne dédiée de l'organisme de formation. Ses coordonnées sont indiquées dans l'espace de la formation.



- ❖ **Je rencontre une difficulté pour accéder au site de formations en ligne, à qui puis-je m'adresser ?**
 - ✓ Vous devez nous adresser un mail à : plateforme.LMS@opco-sante.fr

- ❖ **Pourriez-vous nous indiquer l'adresse de l'accès au site de formation en ligne ?**
 - ✓ L'accès au site de formations en ligne est : <https://elearning-opco-sante.fr/>
 - ✓ Via notre site Internet : <https://www.opco-sante.fr/sanitaire-social-medico-social-prive-non-lucratif/employeur/former/site-de-formations-en-ligne>

- ❖ **Pourriez-vous m'indiquer comment modifier mon mot de passe ?**
 - ✓ Pour le moment, vous ne pouvez pas changer les mots de passe. Vous devez nous adresser un mail à : plateforme.LMS@opco-sante.fr

- ❖ **Pourriez-vous m'indiquer comment annuler ou reporter une inscription ?**
 - ✓ Vous ne pouvez pas désinscrire vos salariés. Vous devez nous adresser un mail avec la session de la formation, le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez désinscrire à : plateforme.LMS@opco-sante.fr

- ❖ **Mes accès aux Webservices viennent tout juste d'être créés. Je souhaiterai avoir accès au site de formation en ligne. Quelles sont les démarches à suivre pour obtenir l'accès au site ?**
 - ✓ Vous n'avez rien à faire. Dès que la base de données du site de formation en ligne sera mise à jour, votre compte sera créé. La mise à jour se fait mensuellement chaque début de mois.